

Zeitschrift: Librarium : Zeitschrift der Schweizerischen Bibliophilen-Gesellschaft = revue de la Société Suisse des Bibliophiles
Herausgeber: Schweizerische Bibliophilen-Gesellschaft
Band: 14 (1971)
Heft: 1

Artikel: Attributions et organisation de la Bibliothèque nationale suisse
Autor: Maier, Franz Georg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-388137>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ATTRIBUTIONS ET ORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

C'est lorsqu'on compare la Bibliothèque nationale suisse aux bibliothèques nationales de l'étranger ainsi qu'aux grandes bibliothèques scientifiques suisses que sa nature particulière apparaît le plus clairement. Elle est d'abord plus récente que les bibliothèques nationales de la plupart des autres États d'Europe, plus jeune aussi que les bibliothèques cantonales, municipales et universitaires de notre pays. En Suisse, la structure même de l'État est si profondément fédéraliste que l'idée d'une bibliothèque nationale s'est concrétisée fort tard. La Bibliothèque nationale fut fondée en 1895 et ses fonds furent ouverts au public en 1900. C'est donc une bibliothèque vraiment extrêmement récente et le nombre de ses livres demeure très inférieur à celui des bibliothèques étrangères ainsi qu'à celui des plus grandes bibliothèques universitaires et cantonales suisses. La nature fédéraliste de l'État a eu en second lieu comme effet la limitation prévue par la loi du domaine des acquisitions; seuls les «*Helvetica*» sont recherchés, c'est-à-dire les ouvrages anciens et nouveaux concernant la Suisse écrits dans toutes les langues, les publications ou traductions d'auteurs suisses parues en Suisse ou à l'étranger et finalement toute la production des livres suisses. D'après son activité dans le domaine des acquisitions, on peut donc parler d'une bibliothèque spécialisée dans la recherche des œuvres nationales. Il fut un temps où l'on souriait dédaigneusement de ce but restreint; aujourd'hui au contraire on l'envie, car notre bibliothèque parvient à former des collections presque complètes en se conformant aux limites fixées pour ses acquisitions, tandis que les bibliothèques dites générales se trouvent désarmées en présence de l'afflux sans cesse croissant d'informations provenant de tous les pays. Cependant une troisième caracté-

ristique de notre Bibliothèque nationale semble supprimer l'avantage dû au maintien de l'information dans des limites raisonnables. Notre pays est en effet l'un des derniers États du monde à ne connaître aucun dépôt légal. Cela signifie que chez nous ni l'éditeur, ni l'imprimeur, ni l'auteur ne sont légalement tenus de remettre un exemplaire de chaque œuvre imprimée à la bibliothèque centrale du pays pour lui permettre de se procurer et de conserver vraiment tous les «*Helvetica*». Toutefois ce qui paraît à première vue insensé se révèle infiniment moins grave dans la réalité helvétique. Car en faisant une convention avec la Bibliothèque nationale, presque tous les éditeurs suisses ont consenti à remettre gratuitement un exemplaire de leur œuvre éditée. Le dépôt légal qui existe, ce qui est significatif, dans deux cantons, est remplacé sans inconvénient sensible par cette convention librement consentie.

Une seconde tâche importante de la Bibliothèque nationale s'ajoute à celle de recueillir, conserver et mettre à la disposition des lecteurs des «*Helvetica*»: elle rédige la bibliothèque nationale suisse. L'ensemble formé par le «*Livre suisse*» paraissant toutes les deux semaines, avec des index semestriels et annuels, le «*Répertoire des livres suisses*» qui réunit tous les cinq ans les titres contenus dans le «*Livre suisse*» une seconde fois, dans l'ordre alphabétique des auteurs, des mots souches et des mots matières, ainsi que le «*Répertoire des périodiques suisses*» constituent notre bibliographie nationale. Plus de 10 000 nouveaux livres sont annoncés chaque année et plus de 3600 périodiques publiés en Suisse tous les cinq ans. Comme toutes les bibliographies nationales, la nôtre ne signale que les ouvrages proprement dits paraissant sous forme de livre, ce qui ne peut plus satisfaire le lecteur. C'est pourquoi quelques

bibliographies publiées par la Bibliothèque nationale, telles que celle de l'histoire suisse ou des sciences naturelles, contiennent en plus des titres d'ouvrages des notices provenant du dépouillement principalement des périodiques. D'autres bibliographies spéciales rédigées à la Bibliothèque révèlent des sortes déterminées de publications: écrits universitaires, publications officielles et textes musicaux.

La troisième tâche importante de la Bibliothèque nationale lui a été confiée par l'Association des bibliothécaires suisses, et ceci seulement à partir de 1928: l'établissement et la gestion du catalogue collectif suisse. Ce catalogue de plus de 3 millions de fiches portant des titres signale la localisation des œuvres étrangères dans plus de 300 bibliothèques suisses. Son complément non moins remarquable, le « Répertoire des périodiques étrangers reçus dans les bibliothèques suisses » – désigné brièvement par le sigle RP₄ – permet au chercheur de découvrir dans quelles bibliothèques suisses il peut trouver les périodiques étrangers si importants pour lui. Le prêt interurbain dans notre pays et le prêt à des bibliothèques étrangères ont pour base le catalogue collectif et le RP₄.

L'organisation de la Bibliothèque fait suite aux trois tâches décrites ci-dessus. La Section des « acquisitions » s'efforce de découvrir et d'obtenir tous les « Helvetica » nouvellement parus ainsi que de combler les lacunes dans les fonds de livres anciens. Il est toujours très difficile et délicat de formuler un chiffre englobant tous les fonds d'une bibliothèque, mais il reste acquis que l'ensemble des fonds de notre Bibliothèque dépasse largement un million de titres. Le nom même de la « Section des fonds anciens, manuscrits et collections spéciales » révèle une activité qui devrait présenter un intérêt particulier pour les bibliophiles. Un exposé un peu plus approfondi lui a donc été consacré sous la plume de son chef émérite Paul-Emile Schazmann (voir pages 42–61).

Le champ d'activité de la Section « Catalogues et bibliographies » s'étend à la rédaction

de la Bibliographie nationale et des bibliographies spécialisées nationales ainsi qu'à la rédaction des catalogues. Des fichiers de différentes espèces sont à la disposition du lecteur et lui ouvrent les fonds de la bibliothèque sous des aspects divers: le catalogue alphabétique par auteurs ou d'après le premier mot du titre (pour les anonymes), le catalogue par matières qui fut l'un des premiers d'Europe rangé selon la classification décimale universelle, le catalogue des périodiques et séries, le catalogue par noms de lieux et le catalogue bio-bibliographique, le catalogue des publications de sociétés et des publications officielles et quelques autres. Les quelque trois millions de fiches de ces catalogues permettent seuls un usage sensé des livres rangés dans les magasins selon l'ordre chronologique de leur entrée. Pour le lecteur, la partie la plus visible et la mieux connue d'une bibliothèque est toujours le « service du prêt »; la consultation ne représente toutefois qu'une partie de l'activité de ce service. En plus du prêt, cette section s'occupe des magasins de livres, déjà mentionnés, qui remplissent le plus vaste espace dans les bâtiments de la Bibliothèque, ainsi que de la salle de lecture. Les usuels les plus importants de caractère général et spécial, avant tout des dictionnaires, peuvent être consultés sur place dans la salle de lecture.

La Bibliothèque nationale suisse se distingue de presque toutes les bibliothèques nationales du monde par un autre trait essentiel que la restriction des collections aux « Helvetica » et l'absence de dépôt légal: elle prête ses livres à domicile – actuellement plus de cent mille annuellement – tandis qu'à l'étranger des usages sévères remontant à des époques très anciennes ne permettent l'utilisation et la lecture qu'à l'intérieur de la Bibliothèque. Il va de soi que les « rara » et les « unica » sont, chez nous aussi, exclus du prêt. La Bibliothèque ne prête pas non plus d'ouvrages purement récréatifs, ce rôle, parmi d'autres, étant réservé aux Bibliothèques pour tous modernes. L'inscription de tous ceux qui utilisent la Bibliothèque pour la

première fois se fait de la manière la plus simple et la plus libérale que possible; l'obtention de la carte de lecteur est gratuite pour toute personne de plus de quinze ans ayant un domicile fixe en Suisse. La Section du «catalogue collectif», plaque tournante du prêt national et international, est avant tout liée à des travaux de recherche et d'intermédiaire ainsi qu'à un service d'information perfectionné qui cherche à couvrir les besoins de renseignements croissants, toujours plus différenciés. Les publications périodiques prennent de ce fait une importance toute particulière pour le lecteur. – La Section «périodiques et publications officielles» prépare sans interruptions l'édition de nouveaux répertoires des revues, avant tout le RP5 destiné surtout à ceux qui cherchent des informations scientifiques, ainsi que le «Répertoire suisse des périodiques 1965–1970» qui tient aussi compte des besoins des libraires. – Le Secrétariat est à la tête non seulement des services administratifs mais aussi techniques tels que l'atelier de photographie et la reliure. Il n'est pas exécuté moins de 100 000 reproductions par an à la Bibliothèque; actuellement ce sont presque uniquement des xérocopies et des microfilms.

En terminant notre exposé, il ne faut pas omettre de signaler que la Bibliothèque est

soumise à des problèmes qu'elle s'efforce de résoudre depuis des années. En premier lieu il faut mentionner le manque de place. L'espace encore disponible dans les magasins suffit à peine à faire face à l'assaut des publications sans cesse grandissant et à permettre de les ranger rationnellement. A longue échéance, le manque de personnel de renouvellement qualifié, dont ne souffrent pas seulement la Bibliothèque nationale mais toutes les bibliothèques suisses, pourrait se révéler encore plus critique. La reprise ultérieure de tâches nouvelles ainsi que l'application des méthodes de travail les plus modernes – le mot automatisation est actuellement dans toutes les bouches – se heurteront bientôt à ces limites. Pour qu'elles ne demeurent pas insurmontables, les bibliothèques suisses devront consciemment conjuguer leurs efforts.

Il subsiste enfin une autre tâche importante que les lecteurs de cet article pourront nous aider à accomplir en participant à notre recherche des «Helvetica» difficiles à découvrir et en nous rendant par là attentifs aux possibilités d'enrichir nos fonds. Ils auront ainsi droit à notre reconnaissance, comme tous les innombrables protecteurs et bienfaiteurs de la Bibliothèque nationale suisse pendant l'histoire de ses 75 premières années.

(Traduit par Paul-Emile Schazmann)

PAUL-EMILE SCHAZMANN (BERNE)

LA PENSÉE HELVÉTIQUE PAR LE LIVRE À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

La bibliothèque la plus technique, la plus utilitaire, la plus systématiquement documentaire contient pourtant, si elle revêt une certaine ampleur, des livres dignes de faire rêver les bibliophiles. Il s'agit souvent de volumes cachés dans la masse des ouvrages classés sous le *numerus currens*, parfois aussi isolés dans une réserve utilisée surtout par des spécialistes ou pour des reproductions. Com-

ment donc la Bibliothèque nationale suisse, conservant en principe toute la production imprimée helvétique depuis 1900, tenue de compléter ces collections d'ouvrages parus depuis 1848 et de faire un choix des livres plus anciens représentatifs de la pensée écrite dans tout notre pays, ne contiendrait-elle pas des pages dignes de retenir l'attention des amis du livre?